

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Annay-sous-Lens, le 6 juin 2019

Arrondissement de Lens



Yves TERLAT
Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

N°199/2019

ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
- Vu la demande formulée par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin - **Département du Pas-de-Calais** chargée de travaux d'application d'une couche de roulement Rue Kleber Rolle à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er :

La circulation sera interdite du 11 au 14 juin 2019 rue Kleber Rolle.

Article 2 :

La circulation sera déviée par la rue Joseph Mattéi, les RD 39, 917, 164 et 164 E1 (direction Pont-à-Vendin).

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise EIFFAGE chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur de la Maison du Département Infrastructures de LENS,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de la réalisation des travaux,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

